



Politique française
Projet de loi sur le climat et la résilience



VERDESIAN

THE NUTRIENT USE EFFICIENCY PEOPLE®

VERDESIAN LIFE SCIENCES EUROPE LTD.



VERDESIAN



Qualité de l'air

Épisodes de pollution

Malgré des problèmes récurrents de qualité de l'air, les émissions de polluants diminuent. Cependant, les limites de concentration dans l'air ambiant de NO₂, de particules (PM₁₀) et d'ozone ne sont toujours pas respectées partout en France, notamment dans les grandes agglomérations et lorsque les conditions atmosphériques empêchent la dispersion des polluants ou favorisent leur formation.

Les épisodes de pollution se produisent régulièrement en hiver et au printemps pour les particules et en été pour l'ozone.

En raison notamment du non-respect des valeurs limites de concentration pour les PM₁₀ et le NO₂, la Commission européenne a d'ailleurs lancé des procédures d'infraction contre la France et cette dernière a été traduite devant la Cour européenne de justice pour ses concentrations trop élevées de NO₂ dans 12 villes.

Cependant, les résultats de l'inventaire montrent des émissions de polluants en baisse entre 1990 et 2017. En particulier, les émissions de précurseurs d'ozone ont fortement diminué entre 1990 et 2017 selon les derniers résultats de 2018 :

- 59% pour les NO_x (y compris NO₂)
- 75% pour les COVNM
- 74% pour le CO
- 20% pour le CH₄.
- Les émissions de PM₁₀ et PM_{2,5} ont également diminué de 54% et 62% respectivement sur la même période.

D'une manière générale, les réductions d'émissions de ce type sont détectées dans toute l'Europe.

Cependant, des concentrations trop élevées de NO₂ constituent un problème, notamment pour la France.

Référence - Citepa - Centre de référence technique pour la pollution atmosphérique et le changement climatique - Engagements en matière de pollution atmosphérique



VERDESIAN



Le projet de loi du gouvernement

Le gouvernement français a décidé d'inclure dans le projet de loi sur le climat et la résilience, issu des propositions de la Convention climat citoyenne au titre des articles 62 et 63, des dispositions visant à réduire les émissions liées aux engrais azotés en raison de leur impact sur le climat et la qualité de l'air.

Celle-ci a été fixée à une trajectoire de réduction des émissions dues à l'utilisation d'engrais azotés, avec un déclenchement de la taxe à partir de 2024 si les objectifs ne sont pas atteints.

Ces propositions ont été enrichies dans le cadre de l'examen parlementaire du projet de loi. Ainsi, la loi sur le climat et la résilience adoptée par le Parlement :

Fixe l'objectif de réduire les émissions d'oxyde nitreux de 15% en 2030 par rapport à 2015 et les émissions d'ammoniac de 13% en 2030 par rapport à 2005 ;

Prévoit la définition d'une trajectoire annuelle de réduction des émissions de protoxyde d'azote (N₂O) et d'ammoniac du secteur agricole jusqu'en 2030. Si cette trajectoire n'est pas respectée pendant deux années consécutives et en l'absence d'une taxe sur les engrais minéraux azotés mise en place au niveau européen, l'instauration d'une redevance différenciée sur les engrais minéraux azotés sera envisagée ;

Prévoit la mise en œuvre d'un plan d'action national pour soutenir le secteur agricole dans la réduction des émissions d'ammoniac et de d'oxyde nitreux ;

Interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des engrais de synthèse pour l'entretien des espaces de leur domaine public ou privé, à l'exclusion des terres agricoles.



VERDESIAN



Stratégie nationale faible de carbone

Par ailleurs, de nombreuses mesures identifiées par la stratégie nationale bas carbone pour réduire les émissions liées à l'utilisation des engrais azotés seront mises en œuvre ou renforcées, notamment l'optimisation de la fertilisation par des outils d'aide à la décision et l'utilisation de matériel plus performant, la valorisation de la fertilisation organique et la fermeture du cycle de l'azote, le développement des légumineuses en grandes cultures et en prairies.



En tête du peloton en matière de perte d'azote

Verdesian est à la pointe du progrès en matière de réduction des pertes d'azote dans notre environnement et en réduisant les rejets d'ammoniac des engrais azotés UREA.



Premier sur le marché

Récemment, Verdesian Life Sciences NutriSphere-N®, l'améliorateur d'engrais azoté, a obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM) avec une allégation de volatilisation de l'ANSES, l'Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation et de l'environnement, faisant du produit de Verdesian le premier à obtenir cette allégation.

En outre, NutriSphere-N dispose désormais de deux allégations reconnues et validées :

- Limitation de la perte d'azote par volatilisation
- Amélioration de la disponibilité de l'azote pour la plante pour une utilisation sur un large éventail de cultures.



Une réalisation majeure Réalisations réglementaires

Avec cette dernière annonce, NutriSphere-N a obtenu la reconnaissance mutuelle en Italie, et nous demandons une reconnaissance mutuelle supplémentaire dans de nombreux autres pays européens.

“Il s’agit d’une réussite réglementaire majeure, non seulement pour Verdesian Life Sciences, mais aussi pour les agriculteurs de tout le continent européen”, a déclaré Kenneth Avery, PDG de Verdesian Life Sciences.

“La perte d’azote est un problème très réel et très important pour les agriculteurs du monde entier. La possibilité pour les producteurs français d’avoir accès à un produit comme celui-ci, qui réduit les pertes d’azote par volatilisation, signifie des rendements plus élevés, une production végétale accrue et un impact environnemental moins négatif.”



VERDESIAN



La Nutrisphere-N permet de réduire de 86 % les rejets d'ammoniac.

La recherche sur NutriSphere-N a également montré une réduction impressionnante de 86 % du dégagement d'ammoniac sur une période de 20 jours (mai 2020) à partir du granulé d'urée traité avec NutriSphere-N par rapport au granulé d'engrais d'urée non traité.

Cette recherche a été étudiée sur des prairies ainsi que dans le cadre d'une étude de laboratoire menée dans une chambre à lumière et température contrôlées à l'University College Dublin, en Irlande, par le Dr Mary Harty, un chercheur clé dans le domaine des émissions et de l'efficacité de l'azote.

Moins de libération d'azote sous forme d'ammoniac dans l'atmosphère signifie moins de pollution et une meilleure efficacité d'utilisation de l'azote pour la culture.

Succès sur plus de 29 millions d'hectares

NutriSphere-N permet aux plantes d'absorber davantage d'azote provenant des engrais à base d'urée. À ce jour, NutriSphere-N a été utilisé avec succès sur plus de 29 millions d'hectares dans le monde.

La validation de l'allégation de volatilisation de l'azote et l'autorisation de mise sur le marché obtenue sont le résultat de nombreuses années de travail réglementaire dévoué par l'équipe de Verdesian.

"Il s'agit d'une réalisation réglementaire majeure, que nous ne prenons pas à la légère", a déclaré M. Avery. "Nous sommes reconnaissants d'avoir obtenu cette reconnaissance dans cette région. Nous sommes également impatients de voir comment cela aidera les agriculteurs européens à cultiver plus avec moins."



VERDESIAN

THE NUTRIENT USE EFFICIENCY PEOPLE®